

22 fév 2008 -19:31

Sabine Laruelle propose la mise en place du CAP

Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture

Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture

La Banque Nationale de Belgique a transmis ce vendredi 22 février l'étude relative aux prix de l'énergie et des produits alimentaires au gouvernement. Ce dernier avait commandé cette étude au mois de janvier en vue de pouvoir mener le débat sur les prix et le pouvoir d'achat en toute objectivité.

Le gouvernement tentera, dans les plus brefs délais, de donner une suite favorable aux recommandations que formule la Banque Nationale dans la présente étude. Il examinera notamment comment accroître la concurrence au sein de différents sous-secteurs.

En guise de préparation, le Premier ministre, Guy Verhofstadt et la Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture, Sabine Laruelle, recevront un certain nombre de représentants du secteur de la production, de l'industrie alimentaire, du commerce de détail et des grandes surfaces.

Sabine Laruelle, Ministre de l'Economie étudiera comment assurer le monitoring de l'évolution du prix des denrées alimentaires, notamment en faisant appel à des experts. Dans ce cadre-là, elle proposera lors de la réunion avec les différents secteurs, une proposition visant à mettre en place un conseil d'analyse des prix (CAP).

Ce conseil qui serait constitué d'experts sera chargé :

- d'identifier les secteurs présentant des difficultés du point de vue de l'évolution des prix de leurs produits ;
- de diligenter, si nécessaire, des analyses approfondies en utilisant les ressources du SPFE

Le CAP transmettrait à la Ministre les conclusions de ses travaux et lui proposerait :

- d'inviter le secteur à s'expliquer rapidement en cas d'augmentation anormale des prix ;
- informer les services de la concurrence quand des comportements suspects au niveau des prix sont constatés.